

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire (no. 3) du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 17 décembre 2019** à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Catherine Fortier-Pesant, greffière et monsieur Guillaume Laforest, trésorier

Absences :

Messieurs les conseillers Normand Pigeon et Bernard Groulx

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20h30

2019-12-459 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-12-460 RÈGLEMENT NO 553 – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 – ADOPTION

Considérant qu'à la séance du 10 décembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 553 déposé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no **553**, intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2020 ».

ADOPTÉE

2019-12-461 RÈGLEMENT NO 551 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

Considérant qu'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute Ville doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

Considérant que ce règlement doit prévoir des mesures favorisant l'éthique et l'impartialité en matière d'octroi de contrats;

Considérant que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées, ainsi que des règles applicables au processus d'évaluation de rendement prévu à l'article 573 paragraphe 2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant qu'à la séance du 10 décembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 551 déposé.

-184- Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le Règlement no 551, intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle ».

ADOPTÉE

2019-12-462 RÈGLEMENT NO 552 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET D'ADJUDICATION DE CONTRATS – ADOPTION

Considérant qu'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le Conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville;

Considérant que le Conseil a adopté à cet effet le Règlement no 434 en 2005 pour assurer le bon fonctionnement de la Ville au quotidien;

Considérant qu'il était nécessaire de procéder à la révision du Règlement no 434, notamment en raison de l'embauche, depuis 2005, de nouveaux membres du personnel cadre de la Ville;

Considérant qu'à la séance du 10 décembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 552 déposé.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le Règlement no 552, intitulé « Règlement concernant la délégation de pouvoirs en matière d'autorisation de dépenses et d'adjudication de contrats ».

ADOPTÉE

2019-12-463 RÈGLEMENT NO 445-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS – ADOPTION

Considérant que le Règlement no 445 sur les tarifs est entré en vigueur le 25 février 2006;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement no 445 par le règlement no 445-24 notamment afin d'ajuster les tarifs du camp de jour;

Considérant qu'à la séance du 10 décembre dernier, un avis de motion a été donné et le projet du règlement no 445-24 déposé.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le règlement no 445-24 modifiant le règlement no 445 sur les tarifs notamment afin d'ajuster les tarifs du camp de jour.

ADOPTÉE

2019-12-464 AUTORISATION DE DÉPENSE – RENOUVELLEMENT ASSURANCES 2020

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que le portefeuille des assurances générales et responsabilité de la Ville, pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020, soit renouvelé auprès de **BFL CANADA INC.**, pour la somme de **186 065 \$**, plus taxes applicables, répartie de la façon suivante :

Domage aux biens	30 032 \$
Bris des équipements	1 470 \$
Délits	1 976 \$
Responsabilité civile générale	107 320 \$
Responsabilité civile excédentaire	5 200 \$

-185-

Responsabilité municipale	27 914 \$
Automobile des propriétaires	5 717 \$
Automobile garagiste	1 000 \$
Assurance fiduciaires	2 836 \$
Responsabilité pollution	2 600 \$

Que cette dépense soit puisée dans le budget d'opération et répartie dans les postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2019-12-465 RÉSILIATION – BAIL AGROFORESTERIE

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2018-06-216 le 12 juin 2018, le Conseil a approuvé la signature d'un bail avec l'entreprise Agronova Inc. pour le projet en agroforesterie sur une partie du lot **2 067 606** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil situé sur le territoire de la Ville;

Considérant que le locataire est en défaut à l'égard de plusieurs obligations du bail; notamment, il devait constituer un organisme à but non lucratif, mais la Ville a été informée du retrait de cet organisme du projet en date du 4 décembre dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de résilier la convention de bail avec l'entreprise **Agronova Inc.**, pour la location d'une partie du lot **2 067 606** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil qui avait été signée le 9 juillet 2018.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2019.

PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

2019-12-466 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de lever la séance à 20h38.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
